

## REVUE JURIDIQUE DE L'OCÉAN INDIEN (RJOI)



Source : site de l'association « Le droit dans l'océan Indien »

### Titre

Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI)

### Auteur(s)

Olivier DUPÉRÉ, Maître de conférences en droit public à l'Université de la Réunion (direction générale) ; Loïc PEYEN, Maître de conférences en droit public à l'Université Toulouse I Capitole (responsable des chroniques de jurisprudence administrative française de l'Océan Indien) ; Randianina RADIFOFE, Docteur en Droit (responsable des chroniques de droit public malgache).

### Date

La Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI) a été créée dans le courant de l'année 2000, sur une idée du Professeur Éric NAIM-GESBERT, spécialiste en droit de l'environnement.

La revue a été dirigée initialement par :

- Serge FARNOCCIA et Jean-Joseph TRAMONI (2000-2006) ;
- Corinne ROBACZEWSKI (2006-2008) ;
- Élise RALSER (2008-2018) ;
- Olivier DUPÉRÉ (depuis 2018).

### Éditeur(s)

L'association « Le Droit dans l'océan Indien » (LexOI) de l'Université de La Réunion (depuis 2012).

Auparavant, la RJOI a ainsi été réalisée par :

- l'Association Réunionnaise de Recherche Juridique (ARRJ), 2000 - 2008 ;
- l'Association de la Recherche en Droit dans l'Océan Indien (ARDOI), 2008 - 2012.

## Support

---

Revue en ligne

## Type de document

---

Revue

## Périodicité

---

Irrégulier (1 à 2 n° par an)

## Source du droit

---

Doctrine  
Jurisprudence  
Législation

## Domaines du droit

---

Tous les domaines du droit

## Contenu

---

La Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI) est destinée à promouvoir la production scientifique relative à l'activité juridique dans l'Océan Indien, dans tous les domaines du droit (droit privé comme droit public, droit interne, droit international, droit comparé, mais aussi Histoire du droit et même Science Politique ou sociologie juridique).

La RJOI est une revue référencée par les principales bases de données juridiques françaises : [Le Doctrinal](#) (2001-2018) mais aussi par l'archive ouverte pluridisciplinaire [HAL](#) (2001- ).

Parmi ses auteurs, la RJOI compte des enseignants-chercheurs, docteurs ou doctorants, des plus grandes universités françaises et étrangères (source : site de la RJOI).

## Type de classement

---

La revue peut comporter plusieurs parties :

- Doctrine
- Commentaires de jurisprudence
- Sommaires de jurisprudence
- Colloques
- Variations
- Tribunes
- Actes des journées d'études
- Actes de colloques
- Chroniques de jurisprudence judiciaire ou administrative
- Recensions d'ouvrages

La revue comporte une table de matières dans chaque numéro.

## Clefs d'utilisation

---

Tous les articles de la revue sont accessibles gratuitement et dans leur intégralité sur le site de l'association « Le Droit dans l'océan Indien » (LexOI) de l'Université de La Réunion.

Les numéros des revues sont consultables dans la section « La Revue Juridique de l'Océan Indien » → [les numéros de la RJOI](#).

Les numéros 2 à 19 de la revue ne sont pas disponibles en texte intégral sur le site de l'association « Le Droit dans l'océan Indien ». L'édition numéro 1 est disponible en PDF et les autres éditions à partir du numéro 20.

## Notes

---

Cette revue est suivie par [Mir@bel](#)

La revue est disponible sur le Portail Universitaire du droit [Univ-droit](#)

Lien [SUDOC](#)

Lien [ROAD](#)

Lien [BNF](#)

Titre abrégé : Rev. jurid. océan Indien

Autre forme du titre : RJOI

ISSN 2969-3047

ISSN-L 1630-6910

## Liens

---

[Lien direct vers la Revue](#)

Lien vers [HAL](#) (2001- ).

Fiche réalisée par : Mariana ROMLING ROTHEIA ANDRADE (BIU CUJAS) - Isabelle LE MANCHEC (BIU CUJAS), le 14/03/2025  
Mise à jour le 02/05/2025

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



### Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### selon les conditions suivantes :

#### Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).